ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 49236

Texte de la question

M. Michel Raison interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les moyens de transmettre la mémoire des combats de la Première Guerre mondiale. La disparition du dernier poilu pose la question essentielle des moyens à mettre en oeuvre afin que les jeunes générations n'oublient pas les Français qui ont vaillamment combattu. Ainsi, il pourrait être envisagé d'apposer une plaque au Panthéon. Il lui demande, par conséquent, si une telle cérémonie pourrait voir le jour.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants rappelle que le décès du dernier poilu, M. Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, a provoqué une vive émotion en France. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que la nation lui rende le 17 mars 2008 un hommage solennel. Dans le prolongement des cérémonies nationales du 17 mars, le Président de la République a également souhaité que soit apposée, sous le dôme des Invalides, une plaque commémorative en hommage à l'ensemble des Français ayant combattu durant la guerre de 1914-1918. Ce geste témoigne d'une marque de reconnaissance exceptionnelle de la nation envers cette génération. Afin d'en préserver le caractère exceptionnel, aucune plaque ne devra être apposée au sein d'une autre enceinte, telle que le Panthéon. Par ailleurs, dans le cadre du 90e anniversaire de l'armistice de 1918, de nombreuses commémorations et manifestations ont été organisées sur tout le territoire, ainsi qu'à l'étranger, en hommage à tous les combattants de la Première Guerre mondiale. Au premier rang de ces cérémonies figure celle que le chef de l'État a présidée à la nécropole nationale de Douaumont (Meuse), le 11 novembre 2008, en présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement et de hautes personnalités politiques françaises et étrangères. Dans son allocution prononcée à cette occasion, le Président de la République a précisé, notamment, qu'il s'agissait de rendre hommage à tous ceux qui ont combattu jusqu'à l'extrême limite de leurs forces avec dans le coeur l'amour de leur patrie et la conviction de défendre une juste cause. Enfin, le 90e anniversaire de 1918 s'est déroulé dans un contexte exceptionnel à deux titres. En premier lieu, cet anniversaire marque un tournant générationnel. Sur les 30 millions de combattants de la Grande Guerre, il ne reste en effet aujourd'hui dans le monde que trois survivants après la disparition cette année d'un des derniers anciens combattants britanniques de ce conflit. En second lieu, il est survenu l'année où la France a assuré la présidence française du Conseil de l'Union européenne. De 1914 à 1918, notre pays a été le champ de bataille du monde ; en 2008, il a été l'acteur d'une Europe réconciliée.

Données clés

Auteur : M. Michel Raison
Circonscription : Haute-Saône (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49236
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE49236

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4753
Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8072